

Clémence Bectarte
Avocate à la Cour

Monsieur Emmanuel MACRON
Président de la République

Paris, Jérusalem, New York, le 6 octobre 2022

Monsieur le Président,

Nous nous adressons à vous en notre qualité d'avocates du défenseur des droits humains et avocat franco-palestinien Salah Hammouri, afin de vous demander d'exiger des autorités israéliennes la libération immédiate de notre client. Depuis le 7 mars 2022, celui-ci est détenu arbitrairement en Israël sous le régime de la « détention administrative », sur la base de prétendues preuves tenues secrètes.

Comme vous le savez, M. Hammouri a fait face à des décennies de harcèlement et d'attaques de la part des autorités israéliennes, qui se sont intensifiées l'année dernière pour y inclure une restriction de sa liberté de mouvement, sa séparation forcée d'avec sa femme et ses enfants, la révocation de son droit de résidence à Jérusalem pour « manquement à la loyauté » envers l'Etat d'Israël, la menace de son expulsion du pays et enfin sa détention sans inculpation dans des conditions insalubres et punitives.

Il y a dix jours, M. Hammouri a démarré une grève de la faim avec 29 autres prisonniers en détention administrative, pour protester contre la politique de détention arbitraire systématique mise en œuvre par les autorités israéliennes.

Le 28 septembre 2022, en représailles de sa grève de la faim, M. Hammouri a été placé à l'isolement dans la prison de haute sécurité d'Hadarim. Le 2 octobre 2022, l'un de ses avocats lui a rendu visite et a ainsi pu rendre compte de ses conditions de détention.

Selon le rapport de son avocat, les conditions de détention de M. Hammouri sont inhumaines et insupportables : il a été placé dans une cellule d'une surface de 3m², qui comprend des toilettes insalubres ainsi qu'un lit en fer surmonté d'un matelas sale de 2cm d'épaisseur. Sa cellule n'a pas de fenêtre, dispose d'une seule ampoule et est privée de toute aération, empêchant ainsi le renouvellement de l'air dans la pièce.

22, rue de Longchamp – 75016 Paris
tél. : 01 89 16 48 96 / fax : 01 84 10 72 86
Palais E0802
clemencebectarte@orange.fr

Clémence Bectarte
Avocate à la Cour

De plus, et tout comme les autres détenus à l'isolement, il s'est vu confisquer l'ensemble de ses effets personnels, y compris ses livres, cahiers et photos de famille. Il est en outre privé de sous-vêtements propres et n'est autorisé qu'à porter l'uniforme de la prison. M. Hammouri, qui est privé de temps en plein air et n'a pas vu la lumière du jour depuis le 28 septembre 2022, est accompagné à la douche menotté. Il est enfin privé de visites familiales, et soumis au paiement d'amendes punitives pour chaque jour de poursuite de sa grève de la faim.

La situation de M. Hammouri requiert une attention urgente. Son état de santé nécessite un suivi constant compte tenu de son maintien à l'isolement dans des conditions extrêmement dures et du harcèlement punitif auquel il est soumis par du Service Israélien des Prisons (IPS).

Salah Hammouri est aujourd'hui en grande souffrance : il souffre de douleurs musculaires, de vertiges, de maux de tête et a déjà perdu près de 7 kg depuis le début de sa grève de la faim. Il est important de souligner que M. Hammouri ne survit qu'en buvant de l'eau et qu'on lui refuse tout apport en sel. Il refuse d'être examiné médicalement par l'administration pénitentiaire israélienne car elle néglige délibérément les détenus palestiniens pour redoubler de pression contre les grévistes de la faim. Il est ainsi contraint de supporter sa situation seul, dans la douleur et dans des conditions inhumaines.

Tout État a l'obligation de protéger ses citoyens, en particulier ceux qui sont persécutés. Les persécutions dont M. Hammouri fait l'objet depuis deux décennies sont systématiques et arbitraires.

Monsieur le Président, une fois de plus, nous vous demandons d'intervenir immédiatement au nom de la France pour assurer la protection et la sécurité du ressortissant français M. Hammouri car sa situation ne fait que dégénérer et est devenue gravement préoccupante et dangereuse.

Nous savons que vous avez déjà évoqué le cas de Monsieur Hammouri avec le Premier ministre israélien, mais force est de constater que cela n'a eu aucun effet jusqu'à présent, comme le reflète la situation extrêmement détériorée dans laquelle il se trouve actuellement.

En conséquence, nous vous demandons de vous rapprocher des autorités israéliennes sans délai, afin d'exiger la libération de Salah Hammouri, la restitution de son droit de résidence à Jérusalem, et de mettre fin au harcèlement dont lui et sa famille sont l'objet.

Clémence Bectarte
Avocate à la Cour

Plus précisément, nous vous demandons, Monsieur le Président, de :

- Convoquer l'ambassadrice d'Israël à Paris pour dénoncer le traitement inhumain dont Monsieur Hammouri fait l'objet.
- Demander l'accès de Salah Hammouri à un médecin indépendant qui pourrait l'examiner et suivre son état de santé,
- Demander à Israël de mettre fin aux mesures punitives contre M. Hammouri, y compris par la fin immédiate de sa mise en isolement, et de lui accorder du sel immédiatement,
- Exiger des autorités israéliennes sa libération immédiate et la garantie de lui permettre de vivre dans sa ville natale, Jérusalem, avec sa famille,

Nous vous remercions par avance, Monsieur le Président, des suites que vous voudrez bien donner à la présente requête, et vous prions de croire en l'expression de notre très haute considération.

Léa Tsemel, avocate de M. Hammouri à la Cour Suprême Israélienne

Katherine Gallagher, avocate du Center of Constitutional Rights (CCR), représentant M. Hammouri à la Cour Pénale Internationale

Clémence Bectarte, avocate de la Fédération Internationale, représentant M. Hammouri dans le cadre de l'information judiciaire en cours en France visant l'entreprise NSO GROUP TECHNOLOGIES.